

COMPTE- RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 4 OCTOBRE 2012 à 19 HEURES 30

Présent(e)s : Mmes. VALLIN, BOURBON, GUILLOT

MM. VERGUET, ROYER, MARTIN, PERROT-MINNOT, PERONNIER BARBE, PIONCHON

Absent excusé : M. FROGER

Ordre du jour :

- Modification du tableau des emplois / Avis favorable du Centre de Gestion / modification du poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux,
- Modification du tableau des emplois / Décret juillet 2012 portant sur le statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- Projet liaison ferroviaire Lyon Turin / Avis sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme,
- Elaboration d'un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics / Groupement de Commandes CCVG,
- SI des Eaux du Thiers / intégration diverses communes,
- SIEGA / modification statutaire / prise de compétences optionnelles,
- Questions diverses.

Affiché le 22 octobre 2012

PROCES VERBAL des DELIBERATIONS

Délibération n° 38/2012 : Modification du tableau des emplois / Intégration d'un agent dans le nouveau cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux / Décret du 30 juillet 2012

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le décret n° 2012- 924 du 30 juillet portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et abrogeant le statut des rédacteurs régi par le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995.

Il précise qu'il appartient au Conseil Municipal d'intégrer de droit, à compter du 1^{er} août 2012, le fonctionnaire titulaire de ce grade dans le nouveau cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Il propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois de la collectivité pour le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de modifier le tableau des emplois ainsi qu'il suit, à la date du 1^{er} août 2012 :

Filière	Statut	Grade	Cadre d'emploi	effectif	Temps de travail
Administrative	Titulaire	Rédacteur	Rédacteurs Territoriaux	1	Temps complet
Technique	Titulaire	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique	1	Temps complet
Technique	Non titulaire contractuel de droit public CDI		Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	Temps non complet 10h 03 hebdo.

Délibération n° 39/2012 : Modification du tableau des emplois / Suppression d'un emploi contractuel suivie de la création d'un nouvel emploi contractuel.

Monsieur le Maire rappelle le départ à la retraite d'un agent en contrat de droit public à durée indéterminée au 30 septembre 2012 et le projet de modification de l'emploi dont l'horaire doit être diminué en raison d'un transfert d'heures concernant l'accompagnement au transport scolaire sur le contrat de travail de l'établissement SIVU Scolaire de Montbel.

Il explique, vu l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 11 septembre 2012, qu'il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des transformations du poste libéré, d'autoriser la suppression de l'emploi d'origine à raison de 10 heures 03 par semaine, de créer un nouvel emploi contractuel à raison de 4 heures 03 hebdomadaires (10% congés payés inclus) et de modifier le tableau des emplois en conséquence. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de modifier le tableau des emplois ainsi qu'il suit, à la date du 1^{er} novembre 2012 :

Filière	Statut	Grade	Cadre d'emploi	effectif	Temps de travail
Administrative	Titulaire	Rédacteur	Rédacteurs Territoriaux	1	Temps complet
Technique	Titulaire	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique	1	Temps complet
Technique	Non titulaire contractuel de droit public CDD		Adjoint technique 2^{ème} classe	1	Temps non complet 4 h 03 hebdo.

Délibération n° 40/2012 : Liaison ferroviaire Lyon-Turin – Avis sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du courrier de Monsieur le Préfet en date du 19 août 2012 donnant un délai au Conseil Municipal pour rendre un avis sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Vu la disposition énoncée par Monsieur le Préfet visant à considérer l'absence de délibération comme un avis favorable,

Vu le rapport de la Commission d'enquête dans le cadre de l'Enquête Préalable à la mise en compatibilité du document d'urbanisme,

Vu les modifications à apporter au document d'urbanisme en vigueur proposées par la Commission d'enquête dans son rapport,

Vu le document d'urbanisme en vigueur,

Vu le dossier d'enquête publique présenté du 16 janvier au 19 mars 2012,

après en avoir débattu, constate que les modifications proposées pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, exonèrent la société RFF de toutes les dispositions contraignantes du document d'urbanisme en vigueur.

Le Conseil Municipal constate également qu'en donnant un avis favorable à cette rédaction, il se priverait de toutes ses prérogatives en matière de réglementation d'urbanisme dans la commune en ne fixant aucune règle précise pour l'utilisation des emprises entrant dans le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique au cas où elle interviendrait.

Le Conseil Municipal considère que la seule exonération des dispositions du document d'urbanisme en vigueur est insuffisante pour garantir la Commune et ses concitoyens. Un avis favorable du Conseil Municipal constituant une renonciation à ses prérogatives et à d'éventuels recours contre d'éventuels excès ou abus du bénéficiaire de la modification proposée.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis défavorable sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme.

Délibération n°41/2012 : Elaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal l'obligation faite aux collectivités territoriales d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE.)

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fixe le principe d'une accessibilité généralisée intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental.

Cette loi représente un chantier important, car tous les domaines de la vie sont concernés : vie citoyenne, déplacement, logement, scolarisation, emploi, formation, culture, loisirs, santé....

La loi prévoit la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle attribue donc de nouvelles obligations aux décideurs et acteurs de la construction.

En ce qui concerne la voirie, la volonté de la loi est de faire respecter la continuité de la chaîne de déplacement afin de permettre aux personnes handicapées et à mobilité réduite de se déplacer et d'utiliser l'ensemble des services à leur disposition avec la meilleure autonomie.

En conséquence, toutes les collectivités ayant la compétence en matière de voirie et d'aménagement d'espaces publics doivent établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE.)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) de la commune,
- S'engage à porter cette décision à la connaissance du public par affichage pendant un mois,
- Décide de constituer un comité de pilotage,
- Dit que la commande de l'étude sera réalisée en groupement de commandes et que la Communauté de Communes Val Guiers en sera le coordonnateur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

Délibération n° 42/2012 : Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région du Thiers.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les communes de Corbel, Entremont le Vieux, Saint Jean de Couz, Saint Pierre d'Entremont et Saint Thibaud de Couz souhaitent adhérer au Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de la Région du Thiers et lui confier la gestion de son réseau d'eau potable.

Il précise qu'il convient de donner un avis sur ces adhésions et la modification des statuts du Syndicat qui en découle.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion au 1^{er} janvier 2013 des communes précitées et la modification statutaire résultant de l'extension des limites du périmètre actuel.

Délibération n° 43/2012 : Prise de compétences optionnelles « entretien des installations d'assainissement non collectif » et « traitement des matières de vidange ».

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) l'informant que le Syndicat a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2013, de prendre les compétences « entretien des installations d'assainissement non collectif » et « traitement des matières de vidange issues des installations d'assainissement non collectif » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts du Syndicat, relatif à l'objet.

Il rappelle que la commune de Belmont-Tramonet est uniquement concernée par la compétence assainissement collectif qu'elle a transférée au SIEGA en 2007. Néanmoins, il précise que l'ensemble des communes membres du Syndicat doivent se prononcer sur cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement pour la prise des compétences optionnelles sur le périmètre de compétence concerné des communes de Pont de Beauvoisin (Isère), Pressins, Romagnieu, St Albin de Vaulserre, St Jean d'Avelanne et St Martin de Vaulserre.

Délibération n° 44/2012 : Décision modificative n°3 au budget principal / Acquisition d'une armoire réfrigérée / salle polyvalente.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la vétusté de l'armoire réfrigérée de la salle polyvalente et le coût important d'une nouvelle réparation.

Il précise que ce matériel a 10 ans, que les entretiens sont devenus fréquents et onéreux et qu'il conviendrait judicieusement d'acquiescer un nouvel équipement.

Il présente une offre et propose d'en solliciter d'autres.

Il explique qu'il convient d'alimenter le programme n°71 « Salle Polyvalente » et propose le virement de crédits suivant :

Article comptable / Libellé	Fonctionnement Recette	Fonctionnement Dépense
2315 – Opération Non Affectée	- 2.500, 00 €	
2188 – 71 Opération « Salle Polyvalente »		+ 2.500, 00 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve cet achat et autorise le virement de crédits sur le programme correspondant.

Délibération n° 45/2012 : Recrutement de personnel intérimaire / Contrats avec l'agence ACTY Services.

Monsieur le Maire rappelle la procédure importante relative à la modification de l'emploi de l'agent mis à la retraite, la déclaration de vacance de cet emploi et le délai de publication de l'offre.

En conséquence, il explique à l'assemblée qu'il convient de faire appel à l'agence ACTY Services de Pont-de-Beauvoisin (Isère) pour une mise à disposition temporaire de personnel intérimaire.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à venir avec l'Agence ACTY Services de Pont-de-Beauvoisin (Isère) pour les besoins urgents des services communaux.

Délibération n° 46/2012 : Adhésion au régime d'assurance chômage / Agents non titulaires ou non statutaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le tableau des emplois et explique que pour les agents non titulaires ou non statutaires, en cas de rupture ou de fin de contrat, la commune aurait à gérer elle-même l'indemnisation chômage. Aussi, il propose l'adhésion à l'assurance chômage à compter du 1^{er} décembre 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide que la collectivité ne doit pas gérer elle-même le risque chômage et approuve l'adhésion à l'assurance chômage pour les personnels non titulaires ou non statutaires employés par la commune.

Délibération n° 47/2012 : Création d'un emploi / Autorisation de signature du contrat à durée déterminée.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise lors de cette séance de supprimer l'emploi contractuel de l'agent mis à la retraite suite à une modification du temps de travail et de créer un nouvel emploi pour l'agent qui sera prochainement recruté, dans les conditions suivantes :

- Missions : entretien des bâtiments communaux
- Contrat de droit public à durée déterminée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2012
- Annualisation du salaire - Horaire hebdomadaire : 4h 03 (10% congés payés inclus)
- Rémunération calculée sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe - Echelle III – Indice 297 - Indice majoré 308
- Indemnité mensualisée au prorata du temps de travail, au regard de la délibération du Conseil Municipal du 18/12/2006 instaurant la prime IEMP pour le personnel titulaire et non titulaire de la filière technique.

Il rappelle les obligations réglementaires à respecter concernant déclaration de vacance d'emploi et le délai de publication de l'offre qui porteront le recrutement au 1^{er} décembre 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires liées à la création de ce nouvel emploi et à signer le contrat de travail avec l'agent qui sera recruté au 1^{er} décembre 2012.

QUESTIONS DIVERSES

- **Cimetière**

Procédure de reprise des concessions abandonnées présentée en réunion du conseil municipal du 28 juin 2012.

Un procès-verbal a été établi suite au constat réalisé au cimetière le 17 septembre dernier. Deux personnes étaient présentes à l'invitation notifiée aux héritiers connus et affichée aux portes de la mairie et du cimetière depuis le 20 juillet 2012. Un avis a également été publié au Dauphiné Libéré.

M. RABILLOUD Frédéric n'a pas signé le constat d'abandon pour la concession n°3 au plan (SEVOZ-GOYAT). Celle-ci est à nouveau fleurie et fera prochainement l'objet d'une restauration..

Madame GARNIER Colette de St Martin de Vaulserre a signé le constat d'abandon et autorisé la procédure de reprise pour la concession n° 66 au plan (AUPRINCE).

Il résulte que le procès-verbal de constat dénombre 12 concessions en état d'abandon pour lesquelles la procédure de reprise se poursuivra. Des panonceaux ont été déposés au pied de chacune d'elle. Le procès-verbal est affiché aux portes du cimetière et de la Mairie. Un contrôle régulier sera réalisé sur ces concessions et un nouveau constat sera établi dans 3 ans. La procédure arrivera à son terme et le Conseil Municipal se prononcera sur la reprise définitive des concessions.

Parking cimetière

Voir enrobé à réaliser sur l'emplacement des casiers.

Reprendre la procédure d'acquisition du terrain

- **Ancienne Ecole de Tramonet**

Remplacement des deux portes courant septembre

- **Relance des projets :**

- **Eglise - Chapelle** : Après plusieurs relances, à la mi-septembre, Mme. LEONI Architecte du Patrimoine nous faisait part d'une reprise d'activité suite à un retour de congé maternité d'un collaborateur. Elle devrait nous déposer l'avant projet église dans les jours prochains et nous aider à élaborer le cahier des charges pour une première phase de travaux d'urgence visant à assainir la Chapelle.

- **Sécurisation voirie Tramonet** : Le Maître d'œuvre a été relancé à la rentrée pour un avancement sur le projet pour une réalisation des travaux courant 2013.

Les travaux projetés pour l'automne 2012 devaient être menés conjointement avec ceux de l'élargissement de voie « montée de la Grande Vigne ». Or, le projet d'aménagement de la zone NAb du secteur « Frais Gros » n'a toujours pas été déposé par le lotisseur. De plus, il n'y a pas eu d'avancement sur l'élaboration du Plan Urbain de Partenariat précisant les conditions de financement par les propriétaires des terrains pour les divers aménagements (voirie, réseaux...). En conséquence, il conviendrait d'avancer sur le projet communal de sécurisation et enfouissement réseaux sur la secteur de Tramonet indépendamment de celui de Frais Gros.

Il conviendrait de constituer des dossiers pour les demandes subventions FDEC (aménagement voirie) et SDES (enfouissement réseau électricité).

- **Point rentrée scolaire**

Madame VALLIN donne la répartition des effectifs sur les 4 classes du regroupement scolaire Belmont/Verel.

23 élèves à l'école maternelle.

Fait exceptionnel pour cette année scolaire et pour une répartition plus équilibrée, 7 enfants de grande section maternelle domiciliés à Belmont-Tramonet sont scolarisés avec Madame Jacquet et les CP.

Madame Jacquet a 19 élèves dans sa classe. La classe des CE1 et CE2 compte 21 élèves et celle des CM1 et CM2 compte 22 élèves.

Au total un effectif de 85 enfants dont 8 domiciliés sur des communes extérieures au regroupement scolaire. Cet effectif a permis le maintien de la 3^{ème} classe à Belmont-Tramonet.

- **Elections des Conseillers Municipaux Jeunes**

Monsieur le Maire rappelle l'invitation transmise aux membres du Conseil Municipal pour participer, le jeudi 11 octobre prochain à 19 h, au dépouillement des bulletins de vote de l'élection des conseillers municipaux jeunes et au pot qui suivra en l'honneur des conseillers sortants et des nouveaux élus. Ils sont 10 candidats à se présenter à l'élection : Océane BARBE, Judith POLLINA, Lola MESLIN, Maëlla FAVRAIS, Alisson CUSANNO, Emilie GARIN, Aurélie MAZARD, Ophélie VERGUET, Maya PIONCHON et Fabien BERTRAND.

Messieurs BARBE et PERROT-MINNOT font part de la grande satisfaction qu'ils ont eu à œuvrer ces deux dernières années avec le groupe de jeunes élus. Ils signalent leur désir de continuer à s'investir dans la vie communale et d'apporter assistance aux nouveaux membres du CMJ.

- **Réfection du puits de « La belle Etoile »**

Réception d'un premier devis pour une restauration complète du puits qui s'élève à 4.280 € TTC. Des démarches seront réalisées visant à obtenir d'autres propositions de travaux et offres financières.

- **Randonnée pédestre du 14/10/2012**

Monsieur MARTIN signale que les organisateurs de la fête du gâteau de St Genix ont demandé l'autorisation d'installer un point chaud aux abords du bâtiment de l'ancienne école de Tramonet, pour leur circuit pédestre.

- **Urbanisme**

Monsieur le Maire signale l'avancement du document d'urbanisme SCOT de l'Avant Pays Savoyard. La phase actuelle de l'élaboration de ce document est importante et des décisions seront à prendre par les communes concernées, d'ici la fin de l'année. Les études actuelles sont réalisées au plus proche des territoires et portent notamment sur l'évolution et l'extension de la zone d'activité Val Guiers. Une présentation des avancées du SCOT sera faite prochainement en Mairie par le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard.

DIVERS RAPPORTS D'ACTIVITES 2011

Monsieur le Maire signale aux membres de l'assemblée qu'ils peuvent consulter en mairie les rapports d'activités 2011 des établissements publics SIEGA, SIAGA et SICTOM

PROCHAINES REUNIONS

SIVU Scolaire : Jeudi 18 Octobre à 19h 30

CCAS – jeudi 8 novembre 19H 30 pour préparation des colis et arbre de Noël